

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N° 33

A RETENIR :

Colza :

- Larves de Grosses Altises : maintenir la surveillance.
- Charançon du bourgeon terminal: les interventions ont dû être réalisées.

Céréales :

- Cicadelles et pucerons : faible capture, maintenir la surveillance.

COLZA

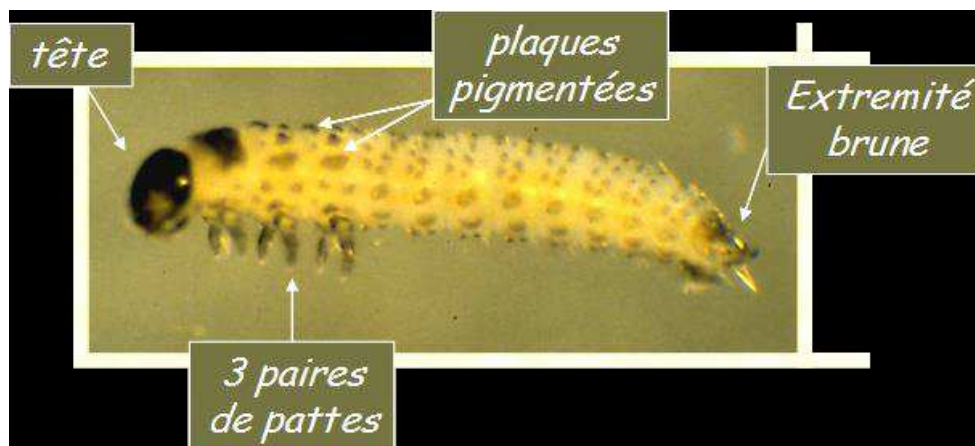
STADES :

De 6 feuilles (BBCH 16) à 10 feuilles (BBCH 19) avec une majorité de parcelles entre 8 et 10 feuilles.

GROSSES ALTISES ADULTES

Fin du risque la majorité des colzas ayant dépassé le stade 4 feuilles.

LARVES DE GROSSES ALTISES



Vérifiez régulièrement (une fois par mois jusqu'à début montaison) la présence de larves au niveau des pétioles des feuilles et du bourgeon terminal.
Pour mémoire, le seuil de nuisibilité des larves est fixé à 70% de plantes avec présence.

Des galeries de larves sont repérées dans 1 parcelle sur les 4 ayant fait l'objet d'une observation avec 15% de plantes touchées. Vérifiez vos parcelles régulièrement. Vous pouvez réaliser la méthode Berlèse qui consiste à laisser sécher les plantes de colza et à attendre que les larves quittent les plantes, voir le détail de la méthode dans le BSV n° 33 de cette semaine.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL



Charançon du bourgeon terminal
(Terres Inovia)

Rare capture avec de 1 à 5 individus piégés. Le pic de vol a bien eu lieu sur le week-end du 25 et 26 octobre.

Il n'y a pas de seuil de risque. Il est considéré que seule la présence de l'insecte sur les parcelles est un risque pour la culture. En effet, 10 à 15 jours après les premières captures les femelles sont aptes à pondre.

La protection doit être en place.

CEREALES :

STADES : de non semé à début tallage pour les quarante parcelles (orge, triticales et blé) observées sur la région Auvergne.

LIMACES : A surveiller jusqu'au stade 3 feuilles.

Les conditions pluvieuses de ces derniers jours sont favorables aux limaces néanmoins on ne signale que 3 parcelles faiblement touchées (de 0.1 à 5%). Maintenir la surveillance.

CICADELLES :

Taille : 4 mm ,
tibias épineux,
Coloration générale beige,

présence d'ornementations sur la tête, sur le thorax :
5 bandes longitudinales plus claires

et sur les élytres :
Coloration des nervures dorsales éclaircie à leurs intersections

Macules dorsales réparties en zones sombres limitées aux
bordures des nervures

sauf pour la macule apicale
qui est entièrement assombrie



Source O. PILLON, SRAL DRAFF Champagne-Ardenne 2012

Démarrer la surveillance dès la levée de la céréale.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 30 captures hebdomadaires sur plaque engluée. Vous pouvez également réaliser une observation directe des cicadelles sur la parcelle durant une période ensoleillée, en parcourant la parcelle si sur 5 points d'observations votre passage fait sauter devant vous au moins 5 cicadelles pour chaque point d'observation, on estime alors que le seuil est atteint.

A ce jour, les cicadelles sont signalées dans 10 parcelles (orge, blé et triticale) sur 29 parcelles équipées de plaques engluées. Les captures de cette semaine sont nettement en diminution avec de 1 à 8 captures (cf. BSV). Situations à risques et lutte agronomique, voir BSV de cette semaine.

Exemple de produits utilisables en cas de dépassement des seuils :

FURY 10 EW / MINUET 10 EW (zétacyperméthrine 100 g/l) à 0.15 litre/ha (2 applications maxi)

KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha (3 applications maxi sauf sur avoine 1 application par an).

PUCERONS :

Démarrer la surveillance également dès la levée de la céréale.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10% de pieds porteurs ou présence de pucerons quel que soit leur nombre depuis plus de dix jours.


A ce jour, les pucerons sont signalés sur 2 parcelles d'orge avec de 2 et 4% de plantes porteuses. Vérifier vos parcelles régulièrement.

Pour rappel, les variétés d'orge d'hiver AMISTAR, DOMINO, RAFAELA, KWS BORRELY, MARGAUX et HIRONDELLA sont tolérantes à la JNO (jaunisse nanisante de l'orge). Elles ne nécessitent donc pas un traitement spécifique visant les pucerons, sauf en cas de très forte pression qui entraînerait une dépréciation directe par prélèvement de sève. Attention, ces variétés ne sont pas tolérantes à la maladie des pieds chétifs transmise par les cicadelles.

Exemple de produits utilisables en cas de dépassement des seuils :

FURY 10 EW / MINUET 10 EW (zétacyperméthrine 100 g/l) à 0.15 litre/ha
KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha.

Les recommandations d'ARVALIS



Décision intervention , rappel recommandations

Recommandation pour l'intervention avec insecticide contact vis-à-vis des pucerons établie sur cultures avant tallage
10 % de plantes habitées par un puceron ou plusieurs pucerons ou présence de pucerons > 10 jours


Recommandation pour l'intervention avec insecticide contact vis-à-vis des cicadelles :
30 captures hebdomadaires de Psammotettix alienus sur piège jaune englué ou si forte activité à l'observation
(5 endroits de la parcelle faisant sauter devant soi au moins 5 cicadelles chacun)

Traitement trop précoce = assurance illusoire
Poursuivre surveillance après TPA pour renouveler si besoin l'intervention

Attention au risque de résistance
Une population de *Sitobion avenae* présentant une résistance à des substances actives de la famille des pyréthrinoïdes a été mise en évidence au Royaume-Uni ainsi qu'en Allemagne.
Cette population résistante n'a pas encore été identifiée en France.

Cependant, par mesure de précaution, et à défaut de pouvoir diversifier les familles chimiques,
il est conseillé de diversifier autant que possible les spécialités

- Avec des pyréthrinoïdes de sous-familles différentes
- Avec des spécialités associant deux modes d'action (cible pucerons)



(TPA = traitement partie aérienne)

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques
https://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Divers_PDF/Bon_usage_des_prdts_phyto.pdf
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toute autre information
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

